



Jacques MOSSE-BIAGGINI - DSC **FORCE OUVRIERE**

A M. Thibault SELLIER - Directeur du Développement Social Conforama France

Notre référence : DSCFO-2021-015, envoyé par messagerie électronique, le 17/12/2021.

**Objet : NAO 2022 – Demande de FORCE OUVRIERE**

Monsieur le Directeur,

La première réunion dédiée à la NAO 2022 a été fixée par vous le 5 avril 2022.

Depuis la NAO 2021, le SMIC a été revalorisé à 1 589,50 € le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Une future revalorisation est attendue, de source gouvernementale, au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Dans ces conditions, force est de constater que les premiers niveaux de la grille de salaires, déjà maintenus en-dessous du SMIC, le seront encore plus après cette date.

Les salariés de Conforma, déjà durement éprouvés par la crise sanitaire et ses conséquences, mais aussi par les baisses d'effectifs et le renforcement de la polyvalence, méritent amplement que leur salaire soit significativement revalorisé.

C'est pourquoi, au nom de mon organisation syndicale, j'ai l'honneur de vous demander de revoir le planning de la NAO 2022 en le positionnant au plus vite dès le début de l'année.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jacques MOSSE-BIAGGINI.

CC : Section **FORCE OUVRIERE** du CSEC et des CSEE.

Section Commerce de la Fédération des Employés et Cadres **FORCE OUVRIERE**.

Délégués Syndicaux Centraux CGT, CFDT, CFE/CGC.

DDTES de Seine-et-Marne.